

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2015

Publication : 27/04/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 13 avril 2015

Budget Primitif 2015

### Délibération n° 005/2015

L'an deux mille quinze, le treize avril, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine Mathieu.

**Etaient présents :**

CASILI Antoine, BIANCAMARIA Fabien, MILLET Claude, Adjoints au Maire.  
BIANCAMARIA Michel, CASASOPRANNA Olivier, MARCAGGI Séraphine, CHAPOT Thomas, SPADARO Patrick,

**Etaient absents :**

**Avait donné procuration :**

VINCILEONI Antoine, Jean à SPADARO Patrick  
SCHALK Thierry à MILLET Claude

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 11

Le quorum étant atteint, M. CHAPOT Thomas est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le Maire expose :

Le Budget Primitif 2015 qui intègre les restes à réaliser et les résultats de l'exercice antérieur s'établit ainsi qu'il suit :

<b><u>Section de Fonctionnement :</u></b>	Recettes	260 077,73 €
	Dépenses	260 077,73 €

Est intégré en recette de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 qui s'établit à 43 631,73 €

L'équilibre du budget est obtenu sans modification des taux d'imposition des trois taxes qui sont donc fixés au même niveau que ceux de l'année 2014

- Taxe d'habitation 7.99
- Taxe foncière bâtie 10.05
- Taxe foncière non bâtie 71.98

Il faut cependant noter que ce budget se caractérise par une baisse importante des recettes qui sont en diminution de plus de 3,7 % par rapport à celles enregistrées au compte administratif 2014.

Le budget 2015 enregistre en effet la baisse des dotations de l'état de 5%. Il tient compte parallèlement de la situation économique difficile, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est volontairement prudent avec une prévision de 13 500 € contre 19 700 € réalisés en 2014 .

Face à ces baisses de recettes, les dépenses de fonctionnement sont maintenues malgré des postes qui augmentent de façon mécanique ou réglementaire. C'est le cas des dépenses de personnel liées à la révision du statut des agents de catégorie C, à l'évolution de carrière de certains agents, à l'augmentation des cotisations patronales, et à celles des cotisations retraite des élus. L'effort est donc porté sur des dépenses de fonctionnement courant du chapitre 011 en baisse de 2% par rapport au budget 2014.

<b><u>Section d'Investissement :</u></b>	Recettes	198 065,35 €
	Dépenses	198 065,35 €

En recettes :

- Le prélèvement sur la section fonctionnement est prévu pour un montant de 17.445 €.
- La reprise du résultat du CA 2014 en recette d'investissement s'élève à 5.541 €
- Les recettes propres de la section Investissement (TLE – TA - FCTVA) s'établissent à 47.316 € .
- Il faut ajouter en recettes d'investissement, des subventions attendues pour un montant de 127 762 €.

En dépenses :

- Le montant de l'annuité de la dette en capital s'élève à 8.800,00 €
- Le montant des dépenses d'équipements (chapitres 20 - 21 et 23) s'élève au total à 189.265 €

La municipalité maintient ainsi son effort en matière d'investissement, en poursuivant le déroulement de son programme. Les principales dépenses prévues pour 2015 portent sur :

#### **Le patrimoine communal :**

- Reprise de la dalle du premier étage de la maison commune.
- Réaménagement de la salle des fêtes avec amélioration de l'acoustique, et l'installation d'une climatisation réversible ;
- Reprise et étanchéisation des joints extérieurs de la maison commune
- Reprise des menuiseries extérieures de la maison commune

#### **La voirie communale :**

- Classement de la voirie de la route de l'auberge
- Sécurisation de la voirie route du castellacciu
- Réaménagement des parkings des Costi
- Aménagement de la placette de Scaglioli

Des crédits sont par ailleurs réservés au budget dans l'attente du chiffrage de deux autres opérations,

- Création d'enfeu au cimetière communale,

- La mise en place d'une signalisation bilingue au village et dans les hameaux

Telles sont les principales caractéristiques de ce projet de budget primitif 2015

Il est proposé au conseil municipal :

D'adopter chapitre par chapitre le Budget Primitif 2015 tel qu'exposé ci dessus.

De fixer pour l'exercice 2015 les taux d'imposition suivants :

- |                           |       |
|---------------------------|-------|
| ▪ Taxe d'habitation       | 7.99  |
| ▪ Taxe foncière bâtie     | 10.05 |
| ▪ Taxe foncière non bâtie | 71.98 |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

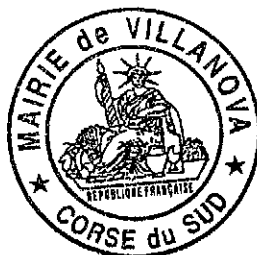
D'adopter chapitre par chapitre le Budget Primitif 2015 tel qu'exposé ci dessus.

De fixer pour l'exercice 2015 les taux d'imposition suivants :

- |                           |       |
|---------------------------|-------|
| ▪ Taxe d'habitation       | 7.99  |
| ▪ Taxe foncière bâtie     | 10.05 |
| ▪ Taxe foncière non bâtie | 71.98 |

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus  
(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
VINCILEONI Antoine



1.1